connaissance d'une dépêche du ministre de France à Téhéran, annonçant que le shah de Perse [illegible] assassiné hier. Une balle tirée à bout portant a [illegible] la tête et a déterminé une mort immédiate. Des mesures ont été prises par le Cadrazam, et le *valiaht* a été prévenu par le télégraphe.

M. le président de la République, par une dépêche télégraphique adressée à notre ministre à Téhéran, a chargé cet agent d'exprimer au prince héritier les condoléances du gouvernement de la République au sujet de la mort tragique de S. M. Nasser-Eddin.

Par le même télégramme, le président de la République s'associe personnellement à la douleur de la famille impériale.

Les ministres se sont fait inscrire à l'hôtel de la légation de Perse. M. Hanotaux a rendu visite au général Nasar-Aga.

Un incident électoral

Laval, 2 mai. — Hier soir, à neuf heures, au cours d'une réunion électorale, un grave incident s'est produit devant deux mille personnes.

Après une violente altercation, M. Bretonnière, ancien conseiller général, ancien adjoint au maire et chef du parti boulangiste dans la Mayenne, a souffleté M. Dominique, conseiller général, adjoint au maire et chef du parti opportuniste. Celui-ci a riposté par un soufflet. Des amis s'interposant ont séparé les deux adversaires. On croit que cet incident, qui a causé une grande sensation, aura des suites.

La population des grandes capitales de l'Europe

Il est utile de comparer la population actuelle des cinq grandes capitales de l'Europe, au moment où vient d'être publié le dernier recensement quinquennal de Paris.

On suppose à Londres 4,300,000 habitants (il y en avait 4,211,743 en 1891). Berlin en compte 1,677,135; le recensement de 1891 a donné pour Vienne, 1,341,897; et pour St-Pétersbourg, 954,400.

On constate que l'augmentation pour Paris dans la dernière période quinquennale a été plus faible que celle de Londres, Vienne et Berlin, mais supérieure à celle de Saint-Pétersbourg. Le recensement du 20 mars accuse une augmentation de 87,500 habitants sur la population de 1891. Les deux chiffres officiels accusés sont 2121803 et 2511935.

Les affaires d'Egypte

Le Caire, 2 mai (source anglaise). — Une escarmouche a eu lieu hier sur la rive ouest du lac Ibrahimieh, entre trois escadrons de cavalerie égyptienne, le 11e régiment soudanais et 1,300 Derviches, dont 300 montés sur des chameaux et 1,000 fantassins.

Ces derniers ont été mis en déroute et ont subi des pertes considérables. Les Egyptiens, qui étaient sous le commandement du major Murdoch, ont eu un mort et un officier légèrement blessé.

Les Italiens en Afrique

Rome, 2 mai. — On mande de Massaouah à la date d'aujourd'hui.

« Le corps d'opération qui était campé à Adicale s'est porté à Senafé. La sécheresse extraordinaire qui persiste crée de grandes difficultés au déplacement des troupes.

» Les dernières informations portent que les forces du ras Mangoscia et du ras Aloula sont concentrées au sud d'Adigrat. Osman Digma est descendu de Tokar à Adarama sur l'Atbara. »

UN ANCIEN OUVRIER AGRICOLE
DEVENU PREMIER MINISTRE

Le *grand old man* de l'Australie, qui vient de mourir dans la Nouvelle-Galles du Sud, appartenait à cette race anglo-saxonne qui a produit tant d'hommes remarquables. Comme sir John Macdonald, qui a succombé il y a cinq ans au Canada, sir Henry Parkes était un des plus chauds partisans de la politique impérialiste et un des plus ardents propagateurs des idées anglaises à l'étranger. C'était, lui aussi un fondateur d'empires, et la fédération des Etats-Unis d'Australie, toujours en voie de formation, était en grande partie son œuvre.

L'homme qui a été cinq fois et pendant douze ans premier ministre avait eu des débuts plus que modestes. C'était un *self made man*, dans toute la force du terme. Né à Stoneleigh, dans le Warwickshire, en 1815, il était le fils d'un pauvre travailleur agricole. Après avoir été apprenti mécanicien dans une usine de Birmingham, il se maria à l'âge de 21 ans, et émigra en Australie en 1839. Inconnu, sans protecteur, sans ami, sans autres ressources que sa confiance en lui-même et son indomptable énergie, il s'embarqua avec les siens pour le continent nouveau. La vie fut dure dans les premiers temps ; sir Henry Parkes a narré lui-même dans une intéressante autobiographie ses premières impressions d'émigrant. Voici en quels termes :

« Je ne connaissais pas une seule créature humaine dans l'étrange terre nouvelle ; je n'avais aucune lettre d'introduction qui pût m'ouvrir aucune porte, et dans cet état d'absolu délaissement, moi, ma femme et l'enfant, nous entrions dans Sydney, cette grande cité que je devais treize ans plus tard représenter dans les conseils législatifs de la Nouvelle-Galles du Sud.

Pendant bien des jours de lassitude, suivis encore de bien des jours d'épreuves, je cherchais vainement à Sydney un emploi convenable. Une cruelle sécheresse venait justement de sévir sur le pays ; le prix du pain y élevait à 2 sh. 8 d. (fr. 3-30) les quatre livres, et toutes les denrées nécessaires à la vie augmentaient de prix en proportion. La première réunion à laquelle j'assistais fut un meeting tenu au marché afin d'établir par souscriptions un fourneau économique (soupkitchen) pour les pauvres et les abandonnés.

Douze mois pleins s'écoulèrent dans cette incertitude ; je ne me sentais plus assez de courage pour pouvoir écrire à mes amis d'Angleterre j'acceptais de servir comme fermier-laboureur, pour 30 livres sterling (750 fr.) de traitement annuel, et une ration et demie de riz, bonne mesure. D'après cet engagement, je travaillais six mois durant sur la propriété de Regentville, à trente milles environ de Sydney, j'aidais à laver les moutons dans le Nepeau, je me mêlais aux moissonneurs sur le champ de blé, je prêtais la main à toutes les besognes de la culture, de l'élevage de la ferme.

Henry Parkes, dont le métier citadin ne s'accordait guère avec ces occupations rustiques, obtint la résiliation de son engagement et retourna à Sydney tenter la chance. Il fut d'abord ouvrier-commis chez un quincaillier, puis chez un fondeur, où il resta longtemps obscur. Cependant il s'instruisait, étudiait les affaires publiques, correspondait avec les journaux, et fondait enfin, pour répandre ses idées, une feuille intitulée l'*Empire*, qui commença sa fortune politique.

En 1854, l'humble Henry Parkes était élu député au Conseil de Sydney. Tout de suite il lutta avec une âpre, infatigable activité, pour obtenir en faveur de la Nouvelle-Galles du Sud, déjà suffisamment riche, intelligente et forte pour se passer de la mère-patrie, un gouvernement parlementaire autonome.

Deux ans plus tard, ce premier Parlement tint sa première séance dans la capitale et porta Henry Parkes à la tête du pouvoir. Maître alors d'accomplir ses projets, l'éloquent premier ministre, aidé par d'habiles collaborateurs, zélés pour le bien commun, réforma le système agraire de la colonie, établit un système complet d'éducation populaire, organisa la défense des côtes et la police intérieure, équilibra solidement les finances, attira les émigrants, maintint le libre-échange commercial, s'opposa à l'invasion des Célestes, plaça les chemins de fer sous le contrôle direct de l'Etat, multiplia et régularisa les travaux publics.

Sir Henry Parkes, après avoir pris part à trente-deux élections et siégé quarante années au Parlement, avait quitté il y a quelques années le pouvoir. Le vétéran avait fait place aux jeunes, mais il reparaissait de temps à autre sur la scène politique. L'automne dernier, il avait encore mené toute une campagne électorale contre le gouvernement. Depuis lors, il avait épousé en troisième noce une toute jeune Australienne, et il consacrait ses loisirs à la poésie qui avait été ses premières amours. Il vivait modestement, presque pauvrement, dans une petite maison, près de Sydney, car cet homme, qui aurait pu s'enrichir pendant qu'il était au pouvoir, avait toujours été d'une honnêteté et d'un désintéressement admirables.

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

Séance du 30 avril 1896

Présidence de M. Eugène Jourdain, *Président.*

La séance est ouverte à 3 h. 45.

M. le président communique successivement à la Chambre de Commerce les journaux et publications diverses, les bulletins des Chambres de Commerce parvenus depuis la dernière réunion, puis les mouvements des conditions publiques et des magasins généraux, ainsi que les arrivages de laines à Dunkerque.

Le dépouillement de la correspondance ne donne que des lettres ne comportant aucune suite en accusant simplement réception de décisions antérieurement prises.

Mission commerciale a Madagascar. — M. Henri Mager, chargé par le gouvernement d'une mission commerciale à Madagascar, s'est mis à la disposition de la Chambre de commerce et a sollicité un subside pour quote-part dans les frais de voyage déjà supportés en partie par plusieurs Chambres de commerce, entre autres celles de Rouen et d'Epinal.

M. le président dit qu'en posant à M. Mager certaines questions pouvant intéresser l'industrie de la circonscription, il a dû l'avertir qu'il était impossible à la Chambre de commerce de Tourcoing de lui accorder son appui financier.

La Chambre donne acte à son président de la communication et exprime de nouveau le regret de se trouver dans l'obligation, faute de ressources, de refuser un appui à une œuvre utile au commerce.

Chambre de Commerce Française a New-York. — Une lettre de M. le Ministre du Commerce notifie la fondation d'une Chambre de Commerce Française à New-York.

La Chambre décide de livrer cet avis à la publicité en attirant plus particulièrement l'attention des négociants et industriels entretenant des relations d'affaires avec New-York.

Les expertises a l'importation. — M. le président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue en réponse aux observations présentées par la Chambre de Commerce, sur les indications d'un négociant de la ville, à propos des expertises à l'importation.

« Paris, le 2 avril 1896.

» Monsieur le Président,

» Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet d'un récent article d'un journal anglais le *Bradford Observer*, duquel il résulterait « qu'en cas de contestation avec la » douane, l'exportateur anglais, s'il a pris soin de laisser » en entrepôt la marchandise en litige, aurait la faculté » de demander, par voie diplomatique, appel de la déci- » sion des experts. »

» Cette information n'est pas exacte. Les décisions des experts légaux sont définitives, sans appel, et il n'est en aucun cas dérogé à ce principe posé par la loi du 7 mai 1881.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

» *Le Conseiller d'Etat, Directeur Général,*

» G. Pallain. »

Projet de loi sur les accidents. — La Chambre de Commerce renvoie à l'examen de sa commission spéciale le texte adopté par le Sénat pour le projet de loi sur les accidents du travail.

Un rapport sur cette question sera présenté à la prochaine séance.

Service téléphonique de nuit. — M. le président expose que, lors de l'incendie survenu dans le peignage MM. veuve Fouan et fils, les journaux avaient rapporté qu'on avait tenté vainement d'obtenir la communication téléphonique pour réclamer du secours.

Comme il s'agissait là d'un fait ayant une grande importance pour l'industrie, M. le président s'est livré à une enquête de laquelle il résulte qu'on avait répondu du bureau central à la demande de communication, mais assez tardivement.

Ces retards proviennent de ce qu'un seul employé est chargé du service de nuit : cet employé se tient au rez-de-chaussée tandis que les téléphones sont installés au second étage. Il s'en suit qu'en cas d'appels, plusieurs minutes sont forcément perdues, l'employé devant se rendre à l'étage et rechercher l'indicateur tombé.

Le seul moyen de parer à ce grave inconvénient est de dédoubler le service télégraphique et téléphonique de nuit.

La Chambre de commerce décide qu'une demande dans ce sens sera adressée à l'administration municipale et à l'administration des postes.

La question du conditionnement. — M. le président informe la réunion que le Conseil municipal n'a pas cru, en raison du terme prochain de son mandat, se prononcer sur la demande de participation de la Chambre de commerce dans le produit de la Condition publique.

M. le Président ajoute que, sur ces entrefaites, un groupe de négociants s'est formé en vue de fonder une société anonyme pour l'exploitation d'un conditionnement libre.

Le but poursuivi par cette société est d'établir une forte réduction sur les tarifs du conditionnement qui devient, en fait, un impôt trop lourd et réparti sur un très petit nombre de négociants. Cette société entend réserver, sur les recettes brutes, une part à la Chambre de Commerce afin de lui permettre de s'occuper d'œuvres utiles au commerce et à l'industrie.

Le Conseil d'administration serait composé par moitié de membres de la Chambre de Commerce souscripteurs et le Président serait pris parmi eux.

M. le Président ajoute qu'il a appris que le capital est souscrit et au-delà par une cinquantaine de négociants et industriels.

Il lui a été fait part de tous les noms des souscripteurs qu'il communique officieusement à la Chambre.

L'entreprise paraît sérieuse, mais la Chambre de Commerce déclare qu'il ne pourrait y être donné suite et que les membres de la Chambre n'y accorderaient leur concours personnel que dans le cas où la demande de participation ne serait pas agréée par la ville.

Acte est donné de la communication.

Comptes et budgets. — La Chambre de Commerce approuve les comptes de l'exercice 1895 et les budgets de 1897 pour la Chambre et la Bourse de Commerce.

La séance est levée à 5 heures 45.

ÉPHÉMÉRIDES COLLECTIVISTES

1892. — La Commission des Ecoles, nommée par le Conseil municipal collectiviste, met à l'index un petit volume de chants patriotiques à l'usage des écoles parce qu'on y parle de Dieu et de la Patrie.

13 Aout. — L'adjoint Lepers, au théâtre Deschamps, dit : Nous ne sommes plus patriotes aujourd'hui ; je préfère le drapeau rouge au drapeau tricolore.

Le 28 octobre. — Le citoyen Carrette déclare à Fourmies qu' « il n'a pas de patrie ».

1893. 1er Mai. — A l'occasion de la fête du premier mai des mats sont dressés sur les places publiques, mais ne pouvant y arborer le drapeau rouge, l'administration ne les fait surmonter d'aucun oriflamme ; ce jour-là on constate la disparition du drapeau qui flotte ordinairement à l'Hôtel-de-Ville.

3 Mai. — Lettre des citoyens Coupez, Daburcq et Duquesnoy, protestant contre cette manifestation antipatriotique de la majorité du Conseil et de l'administration.

Dans les milieux collectivistes on recouvre leur photographie, groupées avec celles des autres conseillers, d'un papier gommé sur lequel on lit ces mots que les collectivistes considèrent comme un outrage : « Socialiste Patriote. »

En félicitant le *Chorat Nadaud* d'un succès que cette vaillante société venait d'obtenir, le maire Henri Carrette déclare qu'il est internationaliste et qu'il ne peut faire de distinction au point de vue de la patrie, la question du drapeau importe peu. (*Réveil du Nord*).

19 Mai. — A la séance du Conseil municipal, le citoyen Wilfart fait la déclaration suivante : « Nous ne sommes pas patriotes, nous autres, et nous le déclarons ».

28 Mai. — Après la revue des pompiers, un de nos concitoyens est poursuivi par la foule parce qu'il crie Vive la France ! Vive le drapeau tricolore ! il est poursuivi et frappé aux cris de : A bas la Patrie ! Vive le drapeau rouge ! Vive la Prusse ! Un pompier en uniforme est parmi les internationalistes.

Juin. — Un chansonnier du Parti ouvrier écrit que le drapeau rouge vaut bien le drapeau tricolore qui a été souillé du sang de Fourmies.

14 Juin. — Le citoyen Ghesquière déclare dans une réunion à la *Paix* que la Patrie n'est qu'un jeu de mots, et que le drapeau des ouvriers c'est le drapeau rouge.

Juillet. — Le pompier Delplanque est révoqué pour avoir crié « A bas la Patrie. »

13 Avril. — MM. Deschamps et Chatteleyn, candidats à la députation, sont assaillis à Hem aux cris de : *vive l'internationale ; vive le drapeau rouge !*

Juillet 1894. — Après l'assassinat du président de la République, le Conseil repousse l'idée d'adresser à la veuve de M. Carnot une adresse de regrets.

Le frère du citoyen Faillin est poursuivi pour avoir crié : A bas la France ! A bas Carnot !

Ecole des Sciences Sociales et Politiques
DE LILLE

COURS DE DROIT PUBLIC COMPARÉ

PROFESSÉ PAR M. EUGÈNE DUTHOIT. — 15e LEÇON

M. Duthoit étudie les institutions prussiennes en distinguant le gouvernement central et le gouvernement local.

I. *Gouvernement central de la Prusse.* — Jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, la Prusse était restée une monarchie absolue. C'est seulement sous la pression de l'opinion et après les évènements de 1848, que le roi Frédéric-Guillaume IV se vit contraint d'accorder à ses sujets la Constitution du 31 janvier 1850 et d'introduire en Prusse le régime représentatif.

Le pouvoir législatif est partagé entre le roi et les deux chambres du Landtag : l'une, la chambre des seigneurs, recrutée par application du droit héréditaire; l'autre, la chambre des députés, recrutée par des élections auxquelles participent, mais à des degrés inégaux, toutes les classes de la nation. Aux chambres du Landtag sont conférées les prérogatives essentielles des assemblées parlementaires : exercice du pouvoir législatif, vote des impôts et du budget, contrôle sur l'administration publique.

La séparation des pouvoirs a donc été réalisée par la constitution prussienne, mais il faut soigneusement distinguer ici la théorie de la pratique. Entre les pouvoirs séparés et rivaux, il y a fatalement des luttes et des conflits qui amènent la subordination d'un des pouvoirs à l'autre.

Or, dans la plupart des monarchies constitutionnelles et dans notre république parlementaire, l'équilibre est rompu au profit de l'assemblée qui est le plus directement issue du suffrage populaire. En Russie, il en est tout autrement, et la royauté a su rester le centre de gravité du gouvernement, ce qui engendre comme conséquence immédiate l'irresponsabilité des ministres devant les chambres législatives. On voit par là combien les usages politiques de la monarchie prussienne s'écartent du principe formellement proclamé par la constitution et de la pratique généralement admise dans les gouvernements représentatifs.

Nous avons dit plus haut que des deux Chambres du Landtag, l'une se recruterait par l'hérédité, l'autre par l'élection. Le système électoral prussien mérite de retenir un instant.

Les élections se font à deux degrés et assurent la prépondérance aux propriétaires. Tout Prussien, âgé de 24 ans, jouissant de ses droits civils et politiques, inscrit sur la liste électorale, est électeur du premier degré et concourt à la nomination des électeurs du second degré, qui choisissent à leur tour les députés.

Seulement, tous les citoyens ne concourent pas également à l'élection des représentants. Cela tient à ce que dans chaque commune ou section de vote, les électeurs sont répartis en trois classes composées de manière que chaque classe paie une somme d'impôts exactement égale à celle des autres, c'est-à-dire un tiers des contributions perçues dans la commune ou la section au profit de l'Etat.

Ainsi, à Berlin, sur 279.250 électeurs, la première classe en contient 2.192, la seconde 12.544, la troisième 264.514 ; dans les communes rurales, la première classe ne comprend parfois qu'une seule personne.

Le résultat de cette répartition en classes est de permettre aux grands propriétaires et industriels de la première classe, unis aux bourgeois de la seconde, d'obtenir la majorité au second degré et de disposer ainsi de presque tous les sièges législatifs.

II. *Institutions locales de la Prusse.* — Le royaume est divisé en provinces administrées par deux sortes d'organes : les uns, élus et indépendants du pouvoir central, ont la garde des intérêts locaux : diète provinciale, comité provincial, landesdirektor; les autres représentent le gouvernement et les intérêts généraux : ce sont l'oberpresident et le conseil provincial, qui contrôlent l'action des assemblées locales et rendent compte au pouvoir central de la marche des affaires.

Chaque province comprend de deux à quatre, et quelquefois six districts administrés chacun par une régence (regirung) et un comité de district. A son tour, le district se subdivise en cercles (kreise) et le cercle en communes, celles-ci urbaines ou rurales. L'intérêt de distinguer ces deux sortes de communes se manifeste au point de vue suivant : c'est qu'on trouve entre le cercle et la commune rurale un corps intermédiaire qui n'existe pas pour les communes urbaines et qui est une sorte de bailliage ou canton appelé amtsbezirke.

Le cercle, qui est la véritable unité administrative prussienne, fonctionne sous la direction d'un représentant du pouvoir central (landrath), d'une diète élue par les électeurs du cercle, et d'un comité permanent dont les six membres sont nommés par la diète.

L'administration communale ne diffère guère de la nôtre : on y rencontre deux organes analogues à notre maire et à notre conseil municipal.

On voit par ce court tableau des institutions prussiennes que, si le pouvoir central est resté absolu et autoritaire, l'autonomie des corps locaux a été largement admise et le principe du self government a été complètement respecté. A cet égard, la Prusse jouit d'une liberté plus grande que la France soumise à un régime de centralisation excessive, écrasante et tyrannique.

Il ne faut pas se payer de mots ; il ne suffit pas d'inscrire sur tous les monuments publics la devise de la liberté pour qu'un peuple soit vraiment libre ; une trop grande dépendance vis-à-vis du pouvoir central est un signe d'asservissement ; c'est pourquoi on doit reconnaître que la monarchie prussienne a laissé une grande et réelle liberté à ses sujets en se gardant d'intervenir dans les affaires locales et qu'elle a ainsi réparé l'organisation incomplète et peu libérale de son gouvernement central.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette

5 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE DEVOIR !

Jamais il n'apparut plus net, plus lumineux.....

Il n'y aura aujourd'hui que deux armées en présence à Roubaix :

D'un côté ceux qui aspirent au Progrès social dans la Paix et dans la République ;

De l'autre, ceux qui veulent préparer le bouleversement qui serait, comme le disait si justement M. Emile Moreau, il y a quinze ans, « non seulement la ruine de la France, mais la ruine de tous ses habitants. »

Il faut choisir !

Le pays tout entier s'intéresse au résultat des élections de Roubaix...

Que les rares radicaux non collectivistes qui pourraient encore hésiter, y réfléchissent bien :

Si l'Internationalisme l'emportait, on y verrait, non seulement un échec pour le parti de l'ordre, mais aussi une défaite pour la République elle-même...

Nous le répétons et ce sera notre dernier appel à la conscience de tous les vrais Français :

Il ne s'agit pas aujourd'hui, à Roubaix, de voter pour telle ou telle personnalité ;

Il s'agit de voter pour la Patrie ou contre Elle.

ALFRED REBOUX.

La liste fantaisiste de la « Ligue Républicaine Démocratique ». — Nous avons reçu les nouvelles protestations que voici :

« Roubaix, 2 mai 1896.

» Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

» Je viens protester contre l'usage fait de mon nom sur la liste républicaine démocratique.

» Je m'étonne de ce procédé, d'autant plus que je ne suis pas électeur de Roubaix.

» Veuillez recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.

» Deperthin,

» Gérant de la Société Française d'éclairage « Bec Christophe », 49, rue de la Gare, Roubaix. »

« Roubaix, 2 mai 1896.

» Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

» Je vous serai reconnaissant de vouloir bien porter à la connaissance du public, par la voie de votre journal, que c'est à mon insu et contre ma volonté que le Comité de la Ligue démocratique me fait figurer sur sa liste comme candidat aux élections municipales.

» Quoique habitant Roubaix depuis douze ans, je ne me sens pas à la hauteur pour gérer les intérêts que comporte notre grande cité industrielle.

» Comptant sur votre obligeance habituelle, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes remerciements anticipés et salutations sincères » L. Maillart. »

» N° 22 de la liste. »

M. Louis Lemaire, ancien conseiller municipal, proteste également; voici le texte de l'affiche placardée sur les murs :

« Je n'ai sollicité aucun mandat, et décline toute candidature. » » Louis Lemaire »

M. Emile Thiers, ancien conseiller municipal, et M. Louis Millescamps, entrepreneur de peinture, nous prient de dire qu'ils n'ont accepté aucune candidature.

— Nous savons que MM. Bourgois-Carlier et Augustin Flipo ont également protesté contre la publication de leur nom dans la liste de la *Ligue républicaine démocratique.*

Nous recevons la lettre suivante en réponse aux imputations calomnieuses de M. E. Moreau contre M. Motte-Bossut père :

« Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*.

» Quand, hier soir, le citoyen Moreau, dans sa conférence, ne se contentant plus de diffamer les vivants, essayait encore de calomnier les morts et disait que M. Motte-Bossut ne voulait pas d'eau potable pour Roubaix alors seulement de l'eau pour les usines, il savait mieux que personne que ce qu'il avançait était absolument faux, lui qui comme Directeur de Travaux municipaux, accompagnait mon père et les membres de la Commission des Eaux dans toutes les recherches et vers tous les sondages de la vallée de la Marque.

» Il savait aussi que, quand les Ingénieurs de l'Etat eurent démontré que la nappe d'eau de la vallée de la Marque serait insuffisante pour alimenter Roubaix, M. Motte-Bossut, sur les conseils de M. Vuillemin, ingénieur d'Aniche, fit creuser un puits de mine, une avaleresse, sur le terrain de M. Famechon, à Barbieux, à la recherche d'une nappe souterraine que, malheureusement, on ne rencontra pas.

» La distribution d'eau de la Lys était faite depuis longtemps et l'eau industrielle ne manquait pas alors à Roubaix.

» Comme il faut toujours chercher l'intérêt sous les injures de M. Moreau, n'y aurait-il pas dans cette calomnie une vengeance contre celui auquel la Ville doit d'avoir été... privée des services de cet habile ingénieur : nous laissons le champ à toutes les suppositions et vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée. » Motte-Bossut fils ».

Les affiches suivantes ont été apposées, samedi, sur les murs :

UN OUTRAGE

« Travailleurs,

» Aujourd'hui 1er mai, les membres du Conseil municipal sont allés en cortège déposer une couronne sur la tombe des Victimes du Travail.

» Voulez-vous avoir la preuve que ces témoignages de respect à ceux qui sont morts au champ d'honneur du travail ne constituent qu'une réclame électorale ? Il est facile de vous la fournir car il suffira de vous rappeler qu'il y a quinze jours, lorsque Fassin est mort victime de son dévouement dans l'incendie du peignage de l'Entrepont, pas un membre de l'administration municipale n'a fait seulement une visite à sa veuve, pas un membre du Conseil n'a proposé de lui voter un secours, en sorte que cette pauvre veuve et ses huit petits enfants ce seraient trouvés réduits à la misère noire si des cœurs généreux n'avaient assuré son sort.

» Et, pour comble d'indifférence, contrairement à tous les usages, pas un membre de l'Administration municipale n'a assisté au cortège funèbre du malheureux Fassin !

» Travailleurs,

» Les faux ouvriers que vous avez élus en 1892 ont manqué de respect à la mémoire de l'un de vos frères.

» Chassez-les donc de la Mairie le 3 mai prochain.

» *Un groupe de mères de famille du quartier de l'Entrepont* ».

AVIS AUX ÉLECTEURS

« Un journal collectiviste local déclare qu'aucun électeur ne pourra séjourner dans les bureaux de vote dimanche prochain, les présidents de bureaux nommés par l'Administration municipale étant résolus à les en expulser dès qu'ils auront voté.

» Ce projet démontre qu'en prévision de leur défaite, maintenant certaine, les collectivistes sont décidés à tenter de violer la volonté du suffrage universel. Si un président de bureau essayait de le mettre en exécution, les électeurs sont priés de ne céder qu'à la force et de faire consigner l'incident sur le procès-verbal tenu par le bureau. Car il a été jugé par le Conseil d'Etat, le 11 août 1879, que « pour exercer leur droit de surveillance, » les électeurs peuvent séjourner dans la salle du scru- » tin, et que s'il leur était défendu sans raison d'y sta- » tionner, il y aurait lieu d'annuler les opérations. »

» Défenseurs du suffrage universel ! Attention, aux urnes et au dépouillement. Si vous constatez des fraudes, faites mettre la main au collet des falsificateurs. »

UNE COMPARAISON

« Electeurs,

» Lorsque les collectivistes sont arrivés au pouvoir, au lieu d'améliorer le sort des instituteurs comme ils s'y étaient engagés, ils ont supprimé un grand nombre de cours d'adultes, de telle sorte que l'ouvrier désireux de s'instruire, ne trouve plus, le soir, les facilités qui lui étaient antérieurement offertes.

» Les candidats de l'*Union Sociale et Patriotique*, non seulement rétabliront les cours d'adultes, mais encore le premier acte de leur administration sera d'accorder aux directeurs et adjoints des écoles une augmentation de traitement qui sera de 300 fr. par an, pour ceux qui professent à Roubaix depuis neuf ans au moins, de 200 et de 100 fr. pour ceux qui y professent depuis six ans ou trois ans seulement. Ces mesures seront immédiatement appliquées et auront un effet rétroactif, sans préjudice des autres améliorations qui seront apportées à la situation des instituteurs.

» Electeurs,

» Le premier souci d'une administration démocratique étant de répandre les lumières de l'instruction et de rehausser le sort des éducateurs du peuple, vous voyez que les seuls démocrates sincères sont les candidats de l'*Union sociale et patriotique.* »

Le jubilé de M. le chanoine Evrard. — A l'occasion de la clôture du jubilé de M. le chanoine Evrard, doyen de la paroisse Notre-Dame, la maîtrise se fera entendre pendant la messe de onze heures 1/2, aujourd'hui dimanche 3 mai. Avant le sermon, M. Peers, maître de chapelle, fera chanter le *Magnificat* et la cantate composée en l'honneur du jubilé de 25 ans de décanat du vénéré pasteur de la paroisse.

La participation de « La Roubaisienne » au concours de gymnastique d'Asnières. — Les membres votants de la Roubaisienne s'étant réunis en assemblée générale ont décidé que la société prendraient part au codcours de gymnastique qui doit avoir lieu à Asnières les 12 et 13 juillet prochain.

L'œuvre du Pain de St-Antoine. — Le comité de l'œuvre du pain de St-Antoine (Paroisse Notre-Dame) a distribué de janvier à fin avril 1896, aux enfants des écoles libres et aux pauvres de la paroisse 9740 pains pour la somme de 3896 francs.

Les contributions. — La mise en recouvrement des rôles de la taxe représentative des droits de transmission entre vifs et par décès, due pour l'année 1896, par des établissements propriétaires de biens de mainmorte, situées dans la ville de Roubaix, et des rôles relatifs aux voitures et chevaux, aux vélocipèdes et aux billards a lieu à partir de ce jour.

Le service d'inspection des denrées alimentaires de Roubaix a refusé à la consommation, pour différents motifs, pendant le mois d'avril écoulé : 2398 kilog. de viande; 229 kilog. de poissons et 176 kilog. de fruits et légumes.

A propos d'une arrestation au champ de foire. — M. Alfred Moste, employé à l'*Hippodrome de Paris*, installé sur le champ de foire, avait été arrêté dimanche soir, comme inculpé de s'être approprié un porte-monnaie, trouvé dans la piste, et appartenant à Mlle Elodie Vandezelle.

Nous apprenons que M. Alfred Moste a été remis en liberté, aucun grief n'ayant pu lui être reproché. Il déclare qu'il n'avait ramassé le porte-monnaie que pour le rendre à son propriétaire aussitôt qu'il aurait pu le découvrir.

Le retour des fleurs est souvent accompagné de perturbations atmosphériques. La température descend parfois pendant le mois d'avril jusqu'à 0° au grand détriment de la santé des personnes débiles ou convalescentes. C'est la période de recrudescence des boutons, dartes eczémas et autres maladies de la peau. Il est nécessaire dans pareil cas de connaître le bon remède capable d'enrayer et de supprimer le mal. La Pommade Dépurator est le médicament tout indiqué. Son action rapide, sa grande valeur thérapeutique en font une panacée pour les affections de la peau.

La Pommade Dépurator se vend 1 fr. 50 le vot. On la trouve dans les pharmacies suivantes : MM. Didry, rue Notre-Dame 32; Delabarre, rue Inkermann 41, à Roubaix, enfin chez M. Décrème, rue St-Jacques à Tourcoing.

Wasquehal. — *Les élections municipales du 3 mai.* — Voici la liste des candidats républicains libéraux :

Delesalle Désiré, rentier, conseiller sortant ; Hallet Henri, grainetier ; Ameye Omer, cultivateur, c. s. ; Leuridan Brulois, rentier, c. s. ; Mangez Jules, magasinier ; Desrumaux Gustave, cultivateur, c. s. ; Lepers Jean-Baptiste, entrepreneur, conseiller sortant ; Selosse Louis, charron; Honoré-Lepers, cultivateur; Picavet-Ferret, boulanger ; Libbrecht Hector, employé ; Piat-Lesaffre, distillateur ; Gros Adolphe, industriel, c. s. ; Malagie J.-B., cultivateur ; Deffenain Jules, teinturier ; Halluin Louis, cultivateur ; Desrumelles Henri, rentier, c. s. ; Jovenaux Henri, cultivateur, c. s. ; Six Vincent, cultivateur, c. s. ; Despinoy Louis, débourreur; Blanquart Agathon, cultivateur; Gadenne Alfred, boulanger ; Picavet Jean-Baptiste, débitant.

— On nous demande l'insertion de l'avis suivant ;

« ÉLECTEURS DE WASQUEHAL, ATTENTION !

» Le Comité de l'*Union Républicaine Libérale* prie ses amis :

» De ne voter qu'avec la liste en tête de laquelle figure le nom de *M. Désiré Delesalle, rentier, conseiller sortant* ;

» De se mêler des manœuvres qui surgiront certainement à la dernière heure ;

» D'avoir bien soin de n'effacer aucun nom sur la liste, car ce serait des voix gagnées par nos adversaires ;

» Electeurs, aux urnes !

» Votez avec justice et conscience.

» Vive Wasquehal ! Vive la République libérale !

» *Le Comité des candidats républicains libéraux.* »

— *La liste du comité républicain progressiste.* — Voici les noms de la liste du comité républicain progressiste :

MM. Delourme Victor, Courrier Jules, Sariet Augustin, Détailleur Napoléon, Deldalle Jean-Baptiste, Selosse Jean-Baptiste, Détailleur Louis, Leveugle Daniel, Bailly-Nivesse, Vignier Auguste, Wattel Henri, conseillers sortants; Franchomme Henri, boulanger; Denys Julien, mécanicien; Foreau Auguste, commerçant; Sormont Jules (père), ouvrier; Herman Léon, boucher; Lejeune-Mullier, représentant; Jovenaux Jean-Baptiste, entrepreneur; Hoyart Louis, cabaretier; Vercruyssen Louis, teinturier; Brisac Anatole, contre-maître; Mathieu Adolphe, échantillonneur; Debuquois Jules, cultivateur.

— Voici, à titre d'information, la liste des candidats du parti collectiviste :

Mlle Arthur, colporteur; Duponchelle César, menuisier; Loth Alfred, tisserand; Desbouvries Samuel, tisserand; Wolvaert Henri, piqueur de cartons; Dupriez Henri, journalier; Pollet Louis, horticulteur; Tasnier Jules, horticulteur; Caby Jean-Louis, journalier.

Lannoy. — *Les élections municipales.* — L'*Union républicaine* de Lannoy a fait distribuer le manifeste suivant :

« LISTE DE L'UNION RÉPUBLICAINE

» Electeurs,

» Cette liste qui vous est présentée a été faite d'un commun accord.

» Il est entendu que, si elle est acceptée par la majorité des électeurs, rien ne sera modifié dans l'Administration municipale qui conservera le maire et l'adjoint.

» Aucun dissentiment ne se produira au sujet des délégués sénatoriaux; cette question étant réglée d'avance.

» Nous avons pris de plus l'engagement de ne nous laisser porter sur aucune autre liste, nous protestons d'avance contre l'usage qui pourrait être fait de nos noms.

» Le passé des candidats répond de l'avenir et tout notre dévouement est acquis aux intérêts de tous nos concitoyens.

» Nous prions instamment les électeurs de voter pour la liste entière : car, rayer un seul nom, serait donner un avantage à nos adversaires.

» MM. Lefremieux Oscar, Joly Alfred, Bétremieux-Pajot, Boutemy Jules, Dujardin Samuel, Mullier-Dewailly, Delcroix Alfred, Leborgne Victor, Marsille Emile, Bétremieux Célestin, Mulle Paul, Valendueq père, Verdier Victor, Deladerière Félicien, Gouble Anatole, docteur Parmentier.

— *Manœuvre de la dernière heure.* — On nous prie de mettre en garde les électeurs de Lannoy contre une circulaire signée : *Un vieux républicain*, et distribuée à profusion, samedi dans la commune. La seule liste véritable est celle de l'*Union républicaine.*

La maison J. Crombé, rue Nain, vient de recevoir un produit *La Chrisolide* qui est tout bonnement une merveille. Avec ce produit, l'on invite à s'y méprendre le vieux bois, l'ivoire, le bronze d'art.

Un simple bas relief de plâtre, se transforme sans difficulté en un de ces chefs-d'œuvre bois et ivoire dont le moyen-âge nous a laissé de trop rares exemplaires. Une statuette, traitée par la chrysolide devient un bronze florentin digne de figurer dans les collections les plus artistiques. Voyez au surplus la maison Brombé et vous serez stupéfait des spécimens... d'antiquités, ainsi produites, que vous aurez sous les yeux. 5132

Communications

Enterrements du 3 mai. — M. Edouard Edfrennes, 3 h. 3/4 Sacré-Cœur.

Chorale Saint-Georges. — MM. les membres de cette société sont avertis qu'il n'y aura pas de répétition ni de réunion aujourd'hui, à cause des élections municipales. Les adhérents à la prochaine excursion d'Ostende peuvent se réunir au siège de la société pour toutes les questions diverses.

La Roubaisienne. — MM. les membres de la société sont avisés qu'aujourd'hui, dimanche, aura lieu au local à 9 heures du matin, l'instruction militaire théorique et pratique et mani